

# REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

# CANADA-REVUE

SUITE DU CANADA ARTISTIQUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL. II

AOÛT 1891

N<sup>o</sup>. 8

## EMPIETEMENTS DU SENAT

Devant la marée toujours montante des scandales d'Ottawa, les tories ont enfin pris peur et se sont sentis sérieusement menacés. Ils ont compris que pour si grandes que soient l'apathie et la patience du peuple, il finirait par se réveiller en apprenant les scandales et les dilapidations qui ont eu lieu dans les ministères des Travaux Publics, du Secrétariat d'État, des Postes, de l'Intérieur.

Ce réveil du peuple devait être leur perte, et ils se voyaient déjà renversés de ce pouvoir auquel ils ont tout sacrifié, et ignominieusement chassés par l'indignation et la colère des honnêtes gens.

Alors pour se sauver, ou tout au moins pour retarder le moment du châtement, ces tories ont tenté une diversion ; ils ont mis sur le tapis l'affaire de la Baie des Chaleurs. Ils avaient un double but : égarer l'opinion publique en lui donnant en pâture des faits nouveaux, scandaleux ou non, et en second lieu essayer de faire du mal au gouvernement de la province de Québec qu'ils haïssent d'une haine de corsaires depuis qu'il a tellement contribué à envoyer aux Communes une majorité libérale.

Mais cette diversion offrait de sérieux dangers. Il fallait pour la tenter un corps irresponsable, des hommes depuis longtemps façonnés à toutes les besognes.

Les sénateurs étaient là ; ce furent eux qu'on choisit pour exécuter cette œuvre dont les conséquences seront certainement beaucoup plus graves que ne le voulaient ceux qui ont mis la machine en train.

Et alors on a vu ces sénateurs : les uns des invalides, les autres des incapables, la plupart des blackboulés du crutïn, tous des créatures du Grand Corrupteur, qui

les avait mis au sénat uniquement à cause de leur servilisme ; on les a vus s'ériger en tribunal, saisissant pour prétexte la demande d'un bill faite au sénat par la nouvelle compagnie de la Baie des Chaleurs. Ces sénateurs ont ouvert une enquête pour savoir comment un subside voté par la législature de Québec avait été dépensé, quelles personnes avaient touché des sommes sur ce subside, et pour quelles raisons elles les avaient reçues.

Pour arriver à une preuve établissant des manœuvres scandaleuses, et surtout pour compromettre le gouvernement de Québec, ce tribunal a employé les moyens les plus iniques, a ordonné dans les banques les recherches les plus monstrueuses, s'est livré à l'arbitraire le plus excessif.

Nous ne savons rien ; car cette enquête dérisoire faite par le sénat n'existe pas pour nous quant au fond de l'affaire de la Baie des Chaleurs. Y a-t-il eu *boodlage*, y a-t-il eu des *boodlers* en plus ou moins grand nombre ? Peu nous importe aujourd'hui. Nous connaissons assez et nous comptons assez sur l'honnêteté du gouvernement et de la législature de Québec pour être certain que s'il y a eu des coupables, ils seront punis, dans quelque position qu'ils se trouvent, et qu'il sera fait prompt et bonne justice. Cela nous suffit pour le moment.

Mais ce que nous savons bien, par exemple, c'est l'énormité de l'acte que le sénat vient de commettre. Lui, le corps conservateur par excellence, dont l'unique mission consiste à être le gardien de la constitution, vient de se montrer révolutionnaire, vient de porter atteinte à la constitution, et a empiété sur les droits de notre Province. Car parmi les droits restreints laissés aux provinces après leur entrée dans la confédération, celui de voter les subsides et d'en